

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

2 avenue Calamun  
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 09/11/2018  
Reçu en préfecture le 09/11/2018  
Affiché le   
ID : 065-246500573-20181106-2018\_99B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 novembre 2018

N° 2018-99 B

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 6 novembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (8)** : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, LACAZE Noël, ROTGE Gilbert

**Absents excusés** : ISOART Jean-Michel, MOUNIQ Jean

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose la nécessité de rectifier la délibération citée en objet, les services fiscaux ayant précisé que seules les exonérations sont votées annuellement contrairement au zonage.

Monsieur le Président propose d'exonérer pour 2019 :

**Pour le pôle AURE 2008 :**

Bâtiments non desservis par le service de ramassage des ordures ménagères sur la commune de St Lary Soulan et de Tramezaïgues :

- BATIMENTS DE L'ANCIENNE COLONIE DE CANEILLES :

B 409	Indivision commune de SAILHAN/ commune de St LARY SOULAN
-------	--

- GRANGES FORAINES D'ARTIGUES :

A 194	Indivision FOURTINE / THOMAN (Ruine)
A 380	Mme MOTHES Marie-Christine 11 lotissement Ousten 65170 ARAGNOUET
A 390	M. CASTERET Bernard 65170 TRAMEZAIGUES
A 401	M. CASTERET Bernard 65170 TRAMEZAIGUES
A 402	Mme CASTERET Pauline (succession) Etude Maître REGAGNON à Arreau
A 414	Mme PRUGENT Marie-Louise (par Mlle PRUGENT Pierrette) à Vignec
A 416	M. GROSSIN Alain 4 place du 11 novembre 47390 LAYRAC
A 426	Association Education Populaire LES ISGLES M. RODRIGUEZ Christian Place Jean Noir de Chazournes 16470 SAINT-MICHEL

**OBJET** : Rectification de la délibération n° 2018-86 du 15/10/18 - Exonérations TEOM 2019

B 160	M. MAILHO Henri 65170 BOURISP
B 161	Mme CARRERE Marie-Annette 65170 TRAMEZAIGUES
B 167	M. VIDAL Jean-Bernard Houga 65170 ARAGNOUET
B 171	M. POUY Raymond A Camdoumenge 65170 CADEILHAN TRACHERE
B 172	Mme PRUGENT Marie-Louise (Par PRUGENT Pierrette) 65170 VIGNEC
B 85	M. FOURTINE Didier 10 Rue des Pyrénées 65150 CANTAOUS

- GRANGES FORAINES DE POUYMAQUE

A 31	Famille PEFONTAN (Indivision)
A 56	M. FOURTINE Didier 10 Rue des Pyrénées 65150 CANTAOUS
A 57	M. LOUGARE Robert
A 58	Mme PRUGENT Marie-Louise (Par PRUGENT Pierrette) 65170 VIGNEC
A 67	Mme PRUGENT Marie-Louise (par PRUGENT Pierrette) 65170 VIGNEC

- HABITATIONS EXONEREES – VILLAGE DE TRAMEZAIGUES

A 141	M. PALASSET Louis (Atelier) 65170 ARAGNOUET
A 144	Atelier Communal
A 143	Garage – Commune de TRAMEZAIGUES
A 143	Garage – Commune de TRAMEZAIGUES
A 143	Garage – Commune de TRAMEZAIGUES
A 512	MAIRIE de TRAMEZAIGUES

Locaux industriels ou commerciaux suivant :

- local situé sur la parcelle A141 de la commune de Tramezaigues appartenant à Monsieur Louis PALASSET, ce local tient lieux de dépôt lié à sa profession de plombier.

Campings :

AE0031	Camping Val d'Autun - Saint Lary Soulan
5031A HOUNTS	Association les Isgles – Tramezaygues
5071 ARECLOTS	Camping Artiguette St Jacques - Vignec

- Pour le pôle des VEZIAUX d'AURE :

Bâtiments non desservis par le service de ramassage des ordures ménagères

Commune de Cadéac :

B191-192- 194	Commune de CADEAC (ex centre de vacances fermé depuis 2013)
A375	Hangar communal

Commune de Bazus-Aure :

Les parcelles n°360 et 362 Jeanne CARRERE ne sont plus à exonérer.

A 247	SOULE Paulette, CAUBET Claude, CAUBET Sylvie
A 357	EUGENE Christiane
A 877	SOCIETE DU MOULIN, LASHERAS Daniel
A 577-705	SALLE CANNE Mathieu
A 770	BERGUA PUERTOLA Antonio, BERGUA Joseph
A 67	CAUHEPE Jean-François
A 353	COMMUNE DE BAZUS
A 354-355- 356-359	COMMUNE DE BAZUS
A 369	FERRAS Jeanne, FERRAS Jean, FERRAS Hortense
A 368	CAUBIN Ginette
A 222	DESTARAC Simone, SOURET Lucienne
A 244	ORGAN Serge, ORGAN Joelle
A 350	CAUHEPE Jean-François, CAUHEPE Nathalie
A 154	CAUHEPE Nathalie

Commune de Barrancoueu :

A106	Eglise
A 75	Mairie
A 74	Hangar communal

Campings :

A462 – A464 – A465 –	Aire naturelle Bernad – Cadéac
5029 COUMES ET CLOS	Camping Le Ruisseau - Gouaux
0015-0021- 0023	Camping Le Lavedan - Guchen

- **Pour le pôle de la VALLEE DU LOURON :**

Bâtiments non desservis par le service de ramassage des ordures ménagères

Commune de Bareilles :

1336	Propriété MARRO aux ARTIGAOUX
1467	Propriété CARRERE à l'ESCAMPULE

Campings :

5087A	Camping Pont du Moudang – Aragnouet
B114	Camping Fouga – Aragnouet
A795 – A832	Camping Le Rioumajou – Bourisp
A0295	Camping La Mousquère – Bourisp
A1423	Camping Le Lustou – Vielle-Aure

• Pour le pôle AURE :

Campings :

A1109 (code rivoli 0130 uniquement)	Camping Municipal – Arreau
A83-A88- A150-A152- A158	Camping Le Refuge – Arreau
A199	Aire Naturelle « Gentils » - Pailhac
B527	Camping Esplantats - Sarrancolin

Après en avoir délibéré **et à l'unanimité** des membres présents, le bureau communautaire approuve les exonérations pour 2019 présentées ci-dessus et mandate Monsieur le Président pour mener à bien la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE

  
COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU